

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

CAMION CROSS de LESSAY **3-4 AOUT 2019**

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA CO Pays Normand organise les 3 – 4 Août 2019 avec le concours de l'association Camion Cross 50 une compétition automobile nationale de Camion Cross, intitulée CAMION CROSS 50

Cette compétition compte pour la Coupe de France de Camion Cross 2019

Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le Trophée ACO des Pilotes, le Trophée ACO des Commissaires 2019

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 34 le 7 mai 2019 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Christian DELETANG
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Marie DELORME
Membres du Collège	Rémi AUVRAY Chris FROGER
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	
Directeur de Course	Gérard CENTIMES
Directeur de Course adjoint	Yves CHOUIDEN
Adjoints à la Direction de Course	Alain OVIEVE Lucien VARANGLE Roland HERMELINE
Directeur de Course Stagiaire	Philippe MARTIN
Commissaires Techniques Responsable	Jacky FIORESE
Adjoint	William QUERU
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	Virginie LENGNET
Chronométrateur « B » Responsable	Hervé HAREL

Chronométrateurs Adjoints	Jean Loup VALLEE Dominique RIVIERE Didier POTET
Commissaire responsable du Parc Fermé	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Jean Claude LAGOUE
Médecin Chef	Denis PETERS
Responsable Sécurité	Jean Claude LEFORESTIER
Responsable du service presse	Xavier GUILLE
Juges de Faits	Luc BEAL Bernard PREVOT

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASACO Pays Normand et l'organisateur technique est Jean Claude LAGOUE Président de l'Association « Camion Cross 50 »

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	A l'attribution du permis d'organiser
Clôture des engagements	29 juillet à minuit
Publication de la liste des engagés	1 août
Date et lieu de la compétition	3 et 4 août circuit tout terrain de Lessay
Vérifications	3 août de 9h à 12h
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	3 août à 11h30 salle du collège
Briefing obligatoire	3 août à 13h30 salle du Briefing
Horaire des essais libres	De 14h00 à 15h00
Horaire des essais chronométrés	De 15h00 à 16h00
Epreuve d'Accélération Freinage (facultatif)	De 16h00 à 17h00
Horaire de la course 1 ^{er} manche le samedi 3 août	De 17h00 à 18h00
Horaire de la course le dimanche 4 août	DE 9H00 à 12h00 pose et De 13h30 à 18h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	19h00 dans la structure restauration

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 3 août 2019 de 9h00 à 12h00 dans le bâtiment administratif. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 1^{er} août le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 02 33 46 06 43 Mr Jean Marc REGNAULT

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Monsieur Jean Marc REGNAULT 64 route du Bocage 50430 LESSAY

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 29 juillet à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 110€ avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 220€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 20 camions l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque camion ne pourra être conduit que par un seul pilote DANS SA CLASSE

Le double engagement du camion est autorisé dans la mesure où le camion concerné court dans la classe supérieure

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 2 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le *Camion Cross 50* se déroulera sur le circuit de *Lessay Manche* Il est long de 906 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres. Longueur du tour alternatif 34 m

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 31 janvier 2019 sous le numéro 50 13 19 0308 RC NAT 0906 Et 50 13 19 0308 RC NAT 0940, N° homologation de la Préfecture de la Manche N° 27 en date du 01 avril 2019

L'accès au circuit se fait par la route de l'aérodrome, suivre le fléchage

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le local d'affichage est situé à proximité de l'accès du bâtiment de la Direction de Course. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par la chargée des relations avec les concurrents à proximité de la Pré Grille, Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 79 76 30 82

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Samedi 3 Août début de course 14h00

Essais libres	: 2 tours	14h00/ 15h00
Essais chronométrés	: 4 tours	15h00/ 16h00
Epreuve Accélération Freinage (facultative)		16h00/ 17h00
1 ^{er} Manche qualificative	: 7 tours	17h00/ 18h00
Fin des épreuves samedi		18h30

Dimanche 4 Août début de course 9h00

Warm up	: 2 tours	9h00/ 10h00
Manche 2 et 3	: 7 tours	10h00/ 12h00

POSE

Manche 4 et Manche Bonus	: 7 tours	13h30/ 15H30
Demi Finales	: 7 tours	16h00
Finales	: 9 tours	jusqu'à 18h00

Le collège des commissaires sportifs pourra réduire le nombre de tours en cas de nécessité

La Pôle position est fixé à DROITE

7.2. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu le samedi 3 août 2019 à 13h30 dans la salle de Briefing du circuit

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Pour les pilotes inscrits à la coupe de France, et engagés à au moins 4 compétitions de la coupe Toutes Catégories 200€, en cas de double monte le deuxième pilote percevra 100€

Ces prix seront divisés par deux si les pilotes sont engagés à 2 ou 3 épreuves de la coupe de France
Ces prix seront ramenés à 80€ si les pilotes ne sont engagés qu'à une seule épreuve de la coupe de France

10.3. COUPES

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers de chaque classe, et à 2 Commissaires tirés au sort

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dans la structure de restauration à 19h00

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 5 POSTES ...

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 4 au total 2 à poudre ABC DE 9 kg et 2 à eaux pulvérisées de 9 L

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 20 Commissaires dont 3 par postes.....

Responsables des commissaires : Joël ESNAULT et Michel REVEL

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2 Ambulances. Plus secouristes sous convention pour les spectateurs

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Le point GPS est -1,49 0° - 49,21 N°

Site internet concernant cette épreuve : www.asaco-paysnormand.com

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars. Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil du circuit

Les quads et mini-motos sont interdits dans les paddocks à l'exception de ceux de l'organisation